

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds revenu mensuel Nymbus (anciennement, Fonds obligations court-terme durables bonifiées Nymbus) que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Nymbus Capital Inc. au 1-833-227-2656 ou au info@nymbus.ca, ou visitez le [www.nymbus.ca](http://www.nymbus.ca).

**Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

## Bref aperçu

<b>Code du fonds</b> : LDM081	<b>Gestionnaire du fonds</b> : Nymbus Capital Inc.
<b>Date de création de la catégorie</b> : 12 mai 2026	<b>Gestionnaire de portefeuille</b> : Nymbus Capital Inc.
<b>Valeur totale du fonds au 31 mars 2026</b> : 163 525 509 \$	<b>Distributions</b> : Revenu net, fin de chaque mois et gains en capital nets réalisés pour l'année, décembre (automatiquement réinvestie en parts additionnelles, sauf choix différent de l'investisseur).
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> : Cette information n'est pas disponible puisque cette catégorie est nouvelle.	<b>Placement minimal</b> : 500 \$ (initial), 500 \$ (additionnel)

## Dans quoi le fonds investit-il?

Le Fonds vise à générer un revenu élevé et à assurer une appréciation du capital modérée, tout en privilégiant la préservation du capital et une gestion prudente des placements. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe canadiens de courte durée et de bonne qualité. Une exposition indirecte peut être obtenue par des placements dans des titres d'autres fonds communs de placement. Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés hautement liquides afin de gérer l'exposition au risque. Le Fonds se concentrera principalement sur l'univers du marché obligataire canadien, mais il peut investir jusqu'à 30 % de la valeur nette de son actif en titres étrangers, dont jusqu'à un maximum de 10 % de son actif en titres de marchés émergents.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2026)			Répartition des placements (au 31 mars 2026)		
1.	Sagikor Financial Co 6,359% échéant le 20 juin 2029	13,5 %	<b>Allocation Sectorielle</b>		
2.	Original Wempi Inc 7,791% échéant le 4 octobre 2027	9,1 %	1.	Services financiers	70,6 %
3.	NorthWest Healthcare Pro 5,514% échéant le 18 février 2030	8,9 %	2.	Immobilier	30,2 %
4.	Financière Sun Life Inc 3,6% échéant le 30 juin 2081	7,8 %	3.	Consommation discrétionnaire	6,9 %
5.	Assurance Empire Vie 3,5/8% échéant le 04/17/2081	6,8 %	4.	Trésorerie	3,0 %
6.	Société Financière Manuvie 3 3/8 % le 06/19/2081	6,7 %	5.	Services publics	0,7 %
7.	Great-West Lifeco Inc 3,6% échéant le 12/31/2081	6,6 %	6.	Contrats à terme sur devises américaines	0,2 %
8.	CI Financial Corp 6% échéant le 20 septembre 2027	5,0 %	7.	Contrats à terme sur obligations canadiennes	0,1 %
9.	Banque de Nouvelle Ecosse 3,7% échéant le 27 juillet 2081	3,9 %	8.	Contrats à terme sur obligations américaines	-0,5 %
10.	Morguard Corporation 9 1/2% échéant le 26 septembre 2026	3,8 %	9.	Autres	-1,9 %
	<b>Pourcentage total des dix principaux placements :</b>	<b>72,1 %</b>	10.	Gouvernement	-10,7 %
	<b>Nombre total de placements :</b>	<b>50</b>			

<p><b>Quels sont les risques associés à ce fonds?</b></p> <p>La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.</p> <p>Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».</p> <p>En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.</p>	<p><b>Niveau de risque</b></p> <p>Nymbus Capital Inc. estime que la volatilité de ce fonds est <b>Faible à moyenne</b>.</p> <p>Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.</p> <table border="1" data-bbox="743 369 1497 453"> <tr> <td>Faible</td> <td><b>Faible à moyen</b></td> <td>Moyen</td> <td>Moyen à élevé</td> <td>Élevé</td> </tr> </table> <p>Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » dans le prospectus simplifié du fonds.</p> <p><b>Aucune garantie</b></p> <p>Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.</p>	Faible	<b>Faible à moyen</b>	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
Faible	<b>Faible à moyen</b>	Moyen	Moyen à élevé	Élevé		
<p><b>Quel a été le rendement du fonds?</b></p> <p>Cette section vous indique le rendement annuel des parts de catégorie F du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que les parts de catégorie F sont nouvelles.</p> <p><b>Rendements annuels</b></p> <p>Cette section vous indique le rendement des parts de catégorie F du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que les parts de catégorie F sont nouvelles.</p>	<p><b>Meilleur et pire rendement sur trois mois</b></p> <p>Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie F du fonds sur trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que les parts de catégorie F sont nouvelles.</p> <p><b>Rendement moyen</b></p> <p>Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de catégorie F du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que les parts de catégorie F sont nouvelles.</p>					
<p><b>À qui le fonds est-il destiné?</b></p> <p>Ce fonds s'adresse aux investisseurs qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>prévoient de détenir leurs placements à court ou à moyen terme;</li> <li>recherchent un revenu élevé et une croissance modérée du capital; et</li> <li>peuvent tolérer un niveau de risque faible à moyen.</li> </ul>	<p><b>Un mot sur la fiscalité</b></p> <p>En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.</p> <p>Rappelez-vous que si vous détenez les parts du fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.</p>					
<p><b>Combien cela coûte-t-il?</b></p> <p>Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de Catégorie F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.</p> <p><b>1. Frais d'acquisition</b></p> <p>Les parts de catégorie F sont uniquement offertes aux investisseurs disposant d'un compte avec frais ou d'un programme intégré au sein de la firme d'un représentant autorisé. Les frais de services professionnels sont établis entre vous et votre représentant et sont versés à la firme de votre représentant. Ils sont généralement calculés en fonction de la valeur marchande des actifs que vous détenez auprès de la firme de votre représentant. Ces frais ne sont pas versés au fonds ou à son gestionnaire.</p> <p><b>2. Frais du fonds</b></p> <p>Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.</p> <p>Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la catégorie représentent 1 % de la valeur de la catégorie et les frais administratifs fixes représentent 0,25 % de la valeur du fonds. Puisque les parts de catégorie F sont nouvelles, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.</p> <p><b>Renseignements sur la commission de suivi</b></p> <p>Nymbus Capital Inc. ne verse aucune commission de suivi à la société de votre représentant à l'égard des parts de Catégorie F du fonds.</p> <p><b>Frais de performance</b></p> <p>Nymbus Capital Inc. a le droit de recevoir des frais de performance correspondant à 15 % du rendement de la catégorie de parts au-delà de l'indice FTSE Canada des obligations de sociétés à court terme (taux minimal) pour une année civile, sous réserve d'un seuil de référence permanent (high-water mark).</p>						

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
<b>Frais d'opérations à court terme</b>	Des frais représentant 2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou échangez dans les 90 jours suivant leur achat pourraient être chargés. Ces frais ne sont pas versés au gestionnaire, mais sont plutôt versés au Fonds visé.
<b>Frais de transfert</b>	Il est possible que votre courtier exige des frais si vous transférez vers une autre institution financière ou si votre courtier vous fournit des services facultatifs. Ces frais ne sont pas versés au gestionnaire.
<b>Frais de comptes à honoraires</b>	Les parts de catégorie F sont uniquement offertes aux investisseurs ayant conclu une entente avec la société de représentants prévoyant que les frais seront versés directement à celui-ci. Ces investisseurs versent à la société de représentants une rémunération annuelle en fonction de la valeur de leurs actifs.

#### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

#### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Nymbus Capital Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Nymbus Capital Inc.  
1002 rue Sherbrooke Ouest, Suite 1900  
Montréal (Québec)  
H3A 3L6

Téléphone sans frais : 1-833-227-2656  
Courriel : [info@nymbus.ca](mailto:info@nymbus.ca)  
Site web : [www.nymbus.ca](http://www.nymbus.ca)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).